



L'AFD ET

la santé digitale



© Patricia Willoq

50 M€

de financements
de 2012 à 2018

21 projets

financés en cours
de période

20 pays

bénéficiaires
dans le monde

Convaincue que le numérique peut améliorer l'efficacité et l'équité des systèmes de santé, l'AFD soutient le développement de la santé digitale, ou « e-santé ». Elle accompagne ses partenaires dans l'intégration de ces solutions dans les projets de santé et de protection sociale.

#MondeEnCommun

LE NUMÉRIQUE: UN LEVIER pour renforcer les systèmes de santé

1

Un contexte favorable pour la santé digitale

Déserts médicaux et rareté des ressources humaines qualifiées en santé, hausse des maladies chroniques, déficit de systèmes d'informations sanitaires... La santé digitale peut rendre les systèmes de santé plus efficaces face à ces défis, pour mieux répondre aux besoins des populations. En 2018, les États membres de l'Organisation mondiale de la santé se sont engagés à accélérer l'usage du numérique dans le secteur pour promouvoir la couverture universelle en santé et répondre aux Objectifs de développement durable.

Les freins au développement de la santé digitale ont considérablement diminué avec l'expansion rapide de l'Internet et du mobile, notamment en Afrique. 80 % de la population africaine est aujourd'hui connectée au réseau mobile et 50 % aura un smartphone d'ici 2050. Soutenu par un engagement fort des États en faveur de la digitalisation des systèmes d'information, le numérique est en voie d'intégration dans les stratégies de santé publique.

2

Accompagner la transition numérique dans la santé

Afin de devenir un « bailleur du numérique », l'AFD soutient la numérisation des systèmes d'information hospitaliers et sanitaires, et encourage des initiatives en faveur de la télésanté.

Grâce à l'Observatoire de la e-santé dans les pays du Sud (ODESS) de la Fondation Pierre Fabre, dont l'AFD est partenaire, les innovations et les solutions existantes sont plus facilement identifiées. Depuis 2016, 121 initiatives ont été recensées, et 24 projets accompagnés par l'AFD qui capitalise ainsi sur les meilleures pratiques.

L'AFD cherche à soutenir des innovations numériques qui servent l'amélioration des systèmes nationaux et s'inscrivent pleinement dans les politiques de santé publique. Pour cela, elle apporte un appui technique et financier à ses partenaires pour établir des stratégies de santé numérique efficaces, durables et inclusives.

En Tunisie, appuyer le plan national de e-santé

Depuis 2016, l'AFD accompagne le développement du volet e-santé du plan national stratégique Tunisie Digitale. Le ministère tunisien de la Santé a défini les projets numériques prioritaires à développer, tels que la numérisation des systèmes d'information hospitaliers (dossier médical informatique, pharmacie informatisée...). Plusieurs projets de télésanté ont été retenus. Ils visent à réduire les inégalités territoriales de santé, en ciblant les domaines de la télé-obstétrique et la télé-périnatalité, la cardiologie et la radiologie. Le programme permet aussi de fédérer un écosystème d'acteurs publics, privés et académiques impliqués dans la santé digitale.

Financement: subvention de 500 000 € et prêt de 27,3 M€

Durée: 4 ans

En Afrique, soutenir les innovations des ONG

Au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal, trois projets numériques financés par l'AFD améliorent les services de santé à l'échelle communautaire. Utilisant des technologies mobiles, ils ont permis la création de dossiers médicaux numériques dans les centres de santé, ou encore le développement d'applications d'éducation à la santé et de suivi des nourrissons et de solutions d'e-learning pour la formation des personnels soignants.

Financement: subvention de 2,5 M€

Durée: 3 ans

En Martinique, développer un système d'information hospitalier de pointe

En Martinique, la faible qualité des équipements et la forte concentration des services de santé sont des freins à l'accès des populations aux soins. Pour répondre à ces difficultés, l'AFD finance la mise en place d'un système d'information clinique et d'une plateforme de services de télésanté réunissant 15 établissements sanitaires publics et privés.

Financement: prêt au secteur public bonifié de 8 M€

Durée: 7 ans